



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°10
Séance du 07 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **07 avril à 20 heures**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absent excusé :

Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Aurélien BERRY.

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : **3 avril 2023**

Date d'affichage : **3 avril 2023**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

N°10 : Approbation du budget primitif 2023 et des subventions communales

Après avoir entendu la présentation détaillée, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	466 841,51 €	608 353,54 €
Recettes	466 841,51 €	608 353,54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **APPROUVE, le budget primitif 2023 tel présenté ainsi que la note brève et synthétique**

Conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales une note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 est jointe à la délibération afin de permettre aux habitants de saisir les enjeux du budget.

Le Conseil Municipal de la commune de Garnerans, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des subventions suivantes :

- **1 500 €** au Groupement Activité de Garnerans
- **200 €** à l'association des Conscrits de Garnerans
- **50 €** à la Société Communale de Chasse
- **800 €** au Sou des Ecoles
- **500 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompier
- **300 €** au Comité de Fleurissement
- **25 €** par enfant de la commune à l'association des JSP
- **50 €** à la FNACA
- **80 €** à la Croix Rouge
- **180 €** pour l'Amicale des Donneurs de Sang
- **50 €** au Docteur Clown (Le Don du Rire)
- **200 €** à la Prévention Routière
- **50 €** aux Restos du Cœur
- **50 €** aux PEP 01
- **90 €** au RASED de Thoissei soit 30 € par classe. Le RASED vient en aide aux enfants en difficultés dans les écoles

.../...

- 30 € par enfant de la commune aux MFR, CFA, CIFA, CECOF, Chambre des Métiers et tous organismes accueillant des apprentis et qui en ferait la demande.
- 30 € par élève de la commune à l'association de parents d'élèves des Collèges publics ou privés
- 30 € par élève à l'Association EREA, association sportive établissement régionale d'enseignement adapté Claude BROUSSE
- 2 € par demi-journée aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans et fréquentant un centre de loisirs les mercredis ou les vacances scolaires

Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, REFUSE, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution de subventions aux organismes suivants :

- Académie de la DOMBES
- AFM Téléthon
- AFSEP pour la sclérose en plaque
- AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap
- Association Danse Passion de St Didier
- Ecole de Musique de St Didier pour la prise en charge par la commune sous forme de subvention à la commune de Saint Didier sur Chalaronne pour l'école de musique de la différence de tarifs entre le tarif des habitants de St Didier et les habitants de Garnerans. Le montant de la prise en charge était plafonné à 1 000€ par an. L'arrêt de cette subvention interviendra à la rentrée 2023.
- Fondation du Patrimoine
- Fond Solidarité Logement pour 0,30 € par habitant
- Ligue contre le cancer – Ain

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

